

## Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

---

**De :** Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)  
**Envoyé :** 23 mai 2020, 13 h 44  
**À :** Kusnick, Chelsea (SPAC/PSPC)  
**Objet :** TR : POUR EXAMEN URGENT - Lignes concernant le fournisseur de KN95/qualité

- Elliott  
SPAC  
Ministre Anita Anand  
[Elliott.lockington@canada.ca](mailto:Elliott.lockington@canada.ca)

-----Message original-----

De : "Roy, Cecely (SPAC/PSPC)" <[cecely.roy@canada.ca](mailto:cecely.roy@canada.ca)>  
Date : 22 août 2020 22 h 44 (UTC - 05 h 00)  
À : "Church, Leslie (SPAC/PSPC)" <[leslie.church@canada.ca](mailto:leslie.church@canada.ca)>, "fitz-morris, James (SPAC/PSPC)" <[james.fitz-monis@canada.ca](mailto:james.fitz-monis@canada.ca)>  
C. c. : "Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)" <[elliott.lockington@canada.ca](mailto:elliott.lockington@canada.ca)>, "Laycock, Tristan (SPAC/PSPC)" <[tristan.laycock@canada.ca](mailto:tristan.laycock@canada.ca)>  
Objet : RÉP. : POUR EXAMEN URGENT - Lignes concernant le fournisseur de KN95/qualité

Bonjour à toute l'équipe,

En préparation à l'article qui sera publié demain, j'ai rassemblé des lignes mises à jour en fonction de la réponse.

Cecely

//

### Messages clés

- **Nous ne payons pas pour les masques que nous ne pouvons pas utiliser.**
- **Nous avons suspendu toute nouvelle livraison de masques KN95 de ce fournisseur et n'avons pas l'intention d'accepter la livraison de masques supplémentaires.**
- **Nous avons reçu 10,9 millions de masques KN95 du fournisseur et environ 9,8 millions d'entre eux ne répondaient pas aux normes canadiennes pour ce type de masque à usage médical.**
- **Par conséquent, nous mettons fin à cette relation.**
- **Bien que nous ayons reçu du fournisseur des masques qui ne répondent pas aux normes canadiennes en matière d'usage médical, près de 2 millions de ces masques ont été réacheminés vers des organisations extérieures au système de santé, et nous prévoyons en envoyer davantage dans un avenir proche.**

- **Nous examinons la valeur réelle de ce que nous avons reçu et nous récupérerons le paiement sur cette base.**

*Si l'on insiste sur la raison pour laquelle un contrat a été conclu avec ce fournisseur et sur la diligence raisonnable :*

- **Le processus de passation de marché a été amorcé lorsque le distributeur a soumis une proposition par l'intermédiaire du site Web Achats et ventes après l'appel aux fournisseurs demandant les biens et services nécessaires à la réponse du Canada à la COVID-19.**
- **Les soumissions reçues grâce à Achats et ventes sont examinées et traitées par une équipe de spécialistes des approvisionnements au sein de Services publics et Approvisionnement Canada.**
- **La capacité du fournisseur à livrer rapidement de grandes quantités de masques a été un facteur important - toujours sous réserve, bien sûr, de résultats positifs aux essais et du respect des normes du Canada.**
- **Il s'agit de l'un des premiers contrats signés pour ce produit très demandé, au début de la crise liée à la COVID-19.**
- **Nous avons reçu 10,9 millions de masques KN95 du fournisseur et environ 9,8 millions d'entre eux ne répondaient pas aux normes canadiennes pour ce type de masque destiné à une utilisation dans le système de santé.**
- **En conséquence, nous avons suspendu les livraisons de masques KN95 de ce fournisseur et nous mettons fin à cette relation.**
- **Pour être clairs, nous ne payons pas pour des masques que nous ne pouvons pas utiliser.**

*Si l'on insiste sur l'assurance de la qualité :*

- **Il s'agit de l'un des premiers contrats signés pour ce produit au début de la crise liée à la COVID-19.**
- **Depuis lors, nous avons continué à rajuster et à affiner notre approche en matière d'approvisionnement.**
- **Nous avons mis en place un système d'assurance de la qualité rigoureux qui commence dès la fabrication.**
- **Notre approche rigoureuse est la raison pour laquelle aucun de ces masques qui ne répondent pas à nos normes n'est entré dans le système de santé.**
- **Les masques N95 continuent d'être très demandés dans le monde entier, et notre travail pour les faire entrer au Canada se poursuit.**

Merci,  
Cecely

**De :** Church, Leslie (SPAC/PSPC)

**Envoyé :** 21 mai 2020, 15 h 27

**À :** fitz-morris, James (SPAC/PSPC) <[james.fitz-morris@canada.ca](mailto:james.fitz-morris@canada.ca)>; Roy, Cecely (SPAC/PSPC) <[cecely.roy@canada.ca](mailto:cecely.roy@canada.ca)>

**C. c. :** Lockington, Elliott (SPAC/PSPC) <[elliott.lockington@canada.ca](mailto:elliott.lockington@canada.ca)>; Laycock, Tristan (SPAC/PSPC) <[tristan.laycock@canada.ca](mailto:tristan.laycock@canada.ca)>

**Objet :** RÉP. : POUR EXAMEN URGENT - Lignes concernant le fournisseur de KN95/qualité

Salut - je vais les raccourcir encore plus. En ce qui concerne l'exception au titre de la sécurité nationale (ESN), pourrions-nous ne pas mentionner cela dans notre déclaration? Je crains juste que nous en donnions trop. Pourquoi pas ceci...

**Garantir la santé et la sécurité des Canadiens était notre priorité lors de nos travaux visant à établir et à accéder à un approvisionnement en biens et en services nécessaires à la réponse du Canada à la COVID-19.**

**Comme nous l'avons déjà dit, nous avons reçu une commande d'environ 10,9 millions de masques KN95 provenant d'un seul fournisseur; environ 9,8 millions d'entre eux ne répondaient pas aux normes canadiennes pour l'utilisation de ce type de masque dans le système de santé. En conséquence, nous avons suspendu toute nouvelle expédition de masques KN95 de ce fournisseur et nous travaillons à mettre en œuvre les modalités de retrait du contrat. Nous n'avons pas l'intention de payer pour des masques que nous ne pouvons pas utiliser et nous n'accepterons pas de livraisons de masques supplémentaires de ce fournisseur.**

**Nous sommes en train d'établir des remboursements pour les masques qui ne répondaient pas à nos normes, et des remises pour ceux que nous avons pu réaffecter à un usage non médical. Comme des discussions sont en cours concernant les modalités de retrait de notre relation, nous ne sommes pas en mesure de nommer le fournisseur. L'Agence de la santé publique du Canada effectue des tests rigoureux sur les EPI avant qu'ils ne soient distribués aux provinces et territoires pour être utilisés dans le système de santé, et ce système a fonctionné. Nous avons mis en place de solides mesures d'assurance de la qualité qui ont évolué dès le début de la réponse pour s'adapter aux circonstances changeantes. Avec ces mesures en place, nous pouvons confirmer qu'aucun de ces masques n'a été distribué aux provinces et territoires pour être utilisé dans un cadre médical. À ce jour, près de 2 millions de ces masques ont été envoyés à d'autres organisations en dehors du système de santé, et nous prévoyons en déployer davantage dans un avenir proche.**

**Il s'agit d'un fournisseur canadien qui fabrique des produits à l'étranger. Le fournisseur a obtenu un contrat après avoir soumis une proposition sur le site Web Achats et ventes du gouvernement fédéral à la suite de l'appel de SPAC lancé au début du mois de mars aux fournisseurs demandant des biens et des services nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les soumissions reçues sur le portail Achats et ventes sont examinées et traitées par une équipe dédiée de spécialistes des approvisionnements au sein de Services publics et Approvisionnement Canada. Les masques N95 continuent d'être très demandés dans le monde entier, et notre travail pour les faire entrer au Canada se poursuit.**

#### Contexte :

- **Ce contrat a été conclu par Services publics et Approvisionnement Canada; il n'a pas été soumis à l'approbation du Cabinet du ministre.**
- **Afin de garantir l'obtention des fournitures et des équipements vitaux nécessaires pour soutenir la réponse du système de santé à cette pandémie, nous avons, dans de nombreux cas, passé des contrats dans le cadre des exceptions au titre de la sécurité nationale. Sans ces exceptions, les accords commerciaux internationaux exigent que les demandes de soumissions soient ouvertes pendant 40 jours, ce qui signifie que s'il y avait un besoin urgent de produits comme des masques ou des gants le 11 mars, la demande de soumissions aurait été clôturée le 21 avril, créant un délai de plus de 6 semaines dans le système de santé.**
- **En outre, comme la concurrence mondiale pour les mêmes produits est féroce, notamment pour les masques N95, les masques chirurgicaux, etc., divulguer des renseignements sur certains contrats ou fournisseurs mettrait en péril les chaînes d'approvisionnement du Canada pour ces produits vitaux, compromettant ainsi la livraison de ces articles au Canada et dans les mains des travailleurs de la santé de première ligne.**

De : fitz-morris, James (SPAC/PSPC)

Envoyé : 21 mai 2020, 14 h 56

À : Roy, Cecely (SPAC/PSPC) <[cecely.roy@canada.ca](mailto:cecely.roy@canada.ca)>; Church, Leslie (SPAC/PSPC) <[leslie.church@canada.ca](mailto:leslie.church@canada.ca)>

C. c. : Lockington, Elliott (SPAC/PSPC) <[elliott.lockington@canada.ca](mailto:elliott.lockington@canada.ca)>; Laycock, Tristan (SPAC/PSPC) <[tristan.laycock@canada.ca](mailto:tristan.laycock@canada.ca)>

Objet : RÉP. : POUR EXAMEN URGENT - Lignes concernant le fournisseur de KN95/qualité

J'aime cette façon de présenter les choses - j'ai coupé certaines parties pour la longueur :

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons reçu une commande d'environ 10,9 millions de masques KN95 provenant d'un seul fournisseur; environ 9,8 millions d'entre eux ne répondaient pas aux normes canadiennes pour l'utilisation de ce type de masque dans le système de santé. En conséquence, nous avons suspendu toute nouvelle expédition de masques KN95 de ce fournisseur et nous travaillons à mettre en œuvre les modalités de retrait du contrat. Pour être clairs, nous n'avons pas l'intention de payer pour des masques que nous ne pouvons pas utiliser et nous n'accepterons pas de livraisons de masques supplémentaires de ce fournisseur.

Nous sommes en train d'établir des remboursements pour les masques qui ne répondaient pas à nos normes, et des remises pour ceux que nous avons pu réaffecter à un usage non médical. Comme des discussions sont en cours concernant les modalités de retrait de notre relation, nous ne sommes pas en mesure de nommer le fournisseur. L'Agence de la santé publique du Canada effectue des tests rigoureux sur les EPI avant qu'ils ne soient distribués aux provinces et territoires pour être utilisés dans le système de santé, et ce système a fonctionné. Nous pouvons confirmer qu'aucun de ces masques n'a été distribué aux provinces et territoires pour être utilisé dans un cadre médical.

Toutefois, à ce jour, près de 2 millions de ces masques ont été envoyés à d'autres organisations en dehors du système de santé, et nous prévoyons en déployer davantage dans un avenir proche.

Il s'agit d'un fournisseur canadien qui fabrique des produits à l'étranger. Le fournisseur a obtenu un contrat après avoir soumis une proposition sur le site Web Achats et ventes du gouvernement fédéral à la suite de l'appel de SPAC lancé au début du mois de mars aux fournisseurs demandant des biens et des services nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les soumissions reçues sur le portail Achats et ventes sont examinées et traitées par une équipe dédiée de spécialistes des approvisionnements au sein de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour être clair, suivant le protocole normal du processus de passation de marché fédéral, à aucun moment ce contrat n'a pas été soumis au Cabinet du ministre à des fins d'approbation ou de signature. (envisagé pour BG)

Lors de l'examen de cette soumission particulière par le spécialiste des approvisionnements, la capacité du fournisseur à livrer rapidement de grandes quantités de masques a été un facteur important dans l'attribution d'un contrat. Dans le cadre du contrat, les masques devaient répondre à certaines spécifications techniques de rendement et de qualité. En travaillant directement avec l'ASPC, nos achats en gros en réponse à la COVID-19 ont commencé au début de mars 2020 pour aider à répondre aux besoins urgents des provinces et territoires et de leurs systèmes de santé. Ce contrat a été l'un des premiers à être signé pour ce type de produit au début de la crise de la COVID-19 et de notre intervention en matière d'approvisionnement. La demande de masques N95 et de produits équivalents connaissait alors un essor incroyable dans le monde entier. Nous cherchions à obtenir des contrats pour des masques respiratoires avec des fournisseurs capables de livrer rapidement et en grandes quantités, et le calendrier de livraison de ce fournisseur avait plusieurs semaines d'avance sur celui des autres fournisseurs. Il est important de noter que nous avons des accords avec de nombreux fournisseurs pour l'obtention de masques N95 et que nous recevons maintenant la livraison de commandes passées plus tôt durant la pandémie. Les masques N95

continuent d'être très demandés dans le monde entier, et notre travail pour les faire entrer au Canada se poursuit.

Nos mesures d'assurance de la qualité ont évolué depuis le début de la lutte contre la pandémie. Depuis la signature de ce contrat, nous avons continué à rajuster et à affiner notre approche en matière d'approvisionnement, et nous avons mis en place un système rigoureux d'assurance de la qualité couvrant toutes les étapes du processus, depuis le point de fabrication jusqu'à la distribution aux provinces et territoires.

Nous avons placé la santé et la sécurité des Canadiens au premier plan lors de la passation de marchés et de l'acquisition des biens et des services nécessaires à la réponse du Canada à la COVID-19. Afin de garantir l'obtention des fournitures et des équipements vitaux nécessaires pour soutenir la réponse du système de santé à cette pandémie, nous avons, dans de nombreux cas, passé des contrats dans le cadre des exceptions au titre de la sécurité nationale. Sans ces exceptions, les accords commerciaux internationaux exigent que les demandes de soumissions soient ouvertes pendant 40 jours, ce qui signifie que s'il y avait un besoin urgent de produits comme des masques ou des gants le 11 mars, la demande de soumissions aurait été clôturée le 21 avril, créant un délai de plus de 6 semaines dans le système de santé. (envisagé pour BG)

En outre, comme la concurrence mondiale pour les mêmes produits est féroce, notamment pour les masques N95, les masques chirurgicaux, etc., divulguer des renseignements sur certains contrats ou certains fournisseurs mettrait en péril les chaînes d'approvisionnement du Canada pour ces produits vitaux, compromettant ainsi la livraison de ces articles au Canada et dans les mains des travailleurs de la santé de première ligne.

De : Roy, Cecely (SPAC/PSPC)

Envoyé : 21 mai 2020, 14 h 15

À : fitz-morris, James (SPAC/PSPC) <[james.fitz-morris@canada.ca](mailto:james.fitz-morris@canada.ca)>; Church, Leslie (SPAC/PSPC) <[leslie.church@canada.ca](mailto:leslie.church@canada.ca)>

C. c. : Lockington, Elliott (SPAC/PSPC) <[elliott.lockington@canada.ca](mailto:elliott.lockington@canada.ca)>; Laycock, Tristan (SPAC/PSPC) <[tristan.laycock@canada.ca](mailto:tristan.laycock@canada.ca)>

Objet : RÉP. : POUR EXAMEN URGENT - Lignes concernant le fournisseur de KN95/qualité

Bonjour à toutes et à tous,

Veuillez consulter ci-dessous l'ébauche de la réponse (en anglais pour l'instant) à La Presse. James et moi avons discuté de la formulation, et j'ai utilisé un bon nombre des lignes qui ont été approuvées. Elle est un peu longue, ça me ferait donc plaisir de couper au besoin.

L'approche que je propose serait de fournir ces renseignements par écrit, puis de faire un suivi téléphonique avec William pour lui expliquer que nous ne sommes pas en mesure de confirmer le fournisseur ou les employés, et que cela est dû au fait que nous sommes encore en train de nous retirer du contrat. Cependant, en ce qui a trait à l'exception au titre de la sécurité nationale et de l'impossibilité de fournir des renseignements sur des fournisseurs précis, principalement pour les approvisionnements à l'international, c'est : 1) afin de nous assurer d'obtenir les fournitures le plus rapidement possible compte tenu des circonstances actuelles et 2) compte tenu de la nature extrêmement concurrentielle et volatile du marché international, nous ne pouvons pas publier cette information actuellement, car cela mettrait en grand danger l'accès de nos chaînes d'approvisionnement canadiennes à ces articles vitaux. Il s'agit d'une question de sécurité nationale étant donné que ces produits sauvent des vies.

Je serais heureuse de recevoir d'autres commentaires à ce sujet.

Le CPM jusqu'au niveau de Katie a apparemment approuvé le contenu ce matin : d'une grande aide dans ce dossier.

Merci,  
Cecely

//

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons reçu une commande d'environ 10,9 millions de masques KN95 provenant d'un seul fournisseur; environ 9,8 millions d'entre eux ne répondaient pas aux normes canadiennes pour l'utilisation de ce type de masque dans le système de santé. En conséquence, nous avons suspendu toute nouvelle expédition de masques KN95 de ce fournisseur et nous travaillons à mettre en œuvre les modalités de retrait du contrat. Pour être clairs, nous n'avons pas l'intention de payer pour des masques que nous ne pouvons pas utiliser et nous n'accepterons pas de livraisons de masques supplémentaires de ce fournisseur.

Nous sommes en train d'établir des remboursements pour les masques qui ne répondaient pas à nos normes, et des remises pour ceux que nous avons pu réaffecter à un usage non médical. Comme des discussions sont en cours concernant les modalités de retrait de notre relation, nous ne sommes pas en mesure de nommer le fournisseur. L'Agence de la santé publique du Canada effectue des tests rigoureux sur les EPI avant qu'ils ne soient distribués aux provinces et territoires pour être utilisés dans le système de santé, et ce système a fonctionné. Nous pouvons confirmer qu'aucun de ces masques n'a été distribué aux provinces et territoires pour être utilisé dans un cadre médical. Toutefois, à ce jour, près de 2 millions de ces masques ont été envoyés à d'autres organisations en dehors du système de santé, et nous prévoyons en déployer davantage dans un avenir proche.

Il s'agit d'un fournisseur canadien qui fabrique des produits à l'étranger. Le fournisseur a obtenu un contrat après avoir soumis une proposition sur le site Web Achats et ventes du gouvernement fédéral à la suite de l'appel de SPAC lancé au début du mois de mars aux fournisseurs demandant des biens et des services nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les soumissions reçues sur le portail Achats et ventes sont examinées et traitées par une équipe dédiée de spécialistes des approvisionnements au sein de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour être clairs, suivant le protocole normal du processus de passation de marché fédéral, à aucun moment ce contrat n'a été soumis au Cabinet du ministre à des fins d'approbation ou de signature. *(envisagé pour BG)*

Lors de l'examen de cette soumission particulière par le spécialiste des approvisionnements, la capacité du fournisseur à livrer rapidement de grandes quantités de masques a été un facteur important dans l'attribution d'un contrat. Dans le cadre du contrat, les masques devaient répondre à certaines spécifications techniques de rendement et de qualité. En travaillant directement avec l'ASPC, nos achats en gros en réponse à la COVID-19 ont commencé au début de mars 2020 pour aider à répondre aux besoins urgents des provinces et territoires et de leurs systèmes de santé. Ce contrat a été l'un des premiers à être signé pour ce type de produit au début de la crise de la COVID-19 et de notre intervention en matière d'approvisionnement. La demande de masques N95 et de produits équivalents connaissait alors un essor incroyable dans le monde entier. Nous cherchions à obtenir des contrats pour des masques respiratoires avec des fournisseurs capables de livrer rapidement et en grandes quantités, et le calendrier de livraison de ce fournisseur avait plusieurs semaines d'avance sur celui des autres fournisseurs.

Il est important de noter que nous avons des accords avec de nombreux fournisseurs pour l'obtention de masques N95 et que nous recevons maintenant la livraison de commandes passées

plus tôt durant la pandémie. Les masques N95 continuent d'être très demandés dans le monde entier, et notre travail pour les faire entrer au Canada se poursuit.

Nos mesures d'assurance de la qualité ont évolué depuis le début de la lutte contre la pandémie. Depuis la signature de ce contrat, nous avons continué à rajuster et à affiner notre approche en matière d'approvisionnement, et nous avons mis en place un système rigoureux d'assurance de la qualité couvrant toutes les étapes du processus, depuis le point de fabrication jusqu'à la distribution aux provinces et territoires.

Nous avons placé la santé et la sécurité des Canadiens au premier plan lors de la passation de marchés et de l'acquisition des biens et des services nécessaires à la réponse du Canada à la COVID-19. Afin de garantir l'obtention des fournitures et des équipements vitaux nécessaires pour soutenir la réponse du système de santé à cette pandémie, nous avons, dans de nombreux cas, passé des contrats dans le cadre des exceptions au titre de la sécurité nationale. Sans ces exceptions, les accords commerciaux internationaux exigent que les demandes de soumissions soient ouvertes pendant 40 jours, ce qui signifie que s'il y avait un besoin urgent de produits comme des masques ou des gants le 11 mars, la demande de soumissions aurait été clôturée le 21 avril, créant un délai de plus de 6 semaines dans le système de santé. *(envisagé pour BG)*

En outre, comme la concurrence mondiale pour les mêmes produits est féroce, notamment pour les masques N95, les masques chirurgicaux, etc., divulguer des renseignements sur certains contrats ou certains fournisseurs mettrait en péril les chaînes d'approvisionnement du Canada pour ces produits vitaux, compromettant ainsi la livraison de ces articles au Canada et dans les mains des travailleurs de la santé de première ligne.

**De :** fitz-morris, James (SPAC/PSPC)

**Envoyé :** 21 mai 2020, 6 h 48

**À :** Church, Leslie (SPAC/PSPC) <[leslie.church@canada.ca](mailto:leslie.church@canada.ca)>

**C. c. :** Roy, Cecely (SPAC/PSPC) <[cecely.roy@canada.ca](mailto:cecely.roy@canada.ca)>; Lockington, Elliott (SPAC/PSPC) <[elliott.lockington@canada.ca](mailto:elliott.lockington@canada.ca)>;

Laycock, Tristan (SPAC/PSPC) <[tristan.laycock@canada.ca](mailto:tristan.laycock@canada.ca)>

**Objet :** Rép. : POUR EXAMEN URGENT - Lignes concernant le fournisseur de KN95/qualité

Excellent.

Je pense que nous avons besoin d'une autre ligne si d'autres questions sont posées, car lorsque l'histoire éclatera, il y aura certainement des questions précises sur ces personnes.

On ne peut évidemment pas aller trop loin, peut-être quelque chose comme ça :

**Comme des discussions sont en cours concernant les modalités de retrait de notre relation, nous ne sommes pas en mesure de fournir le nom du fournisseur.**

Cela dit, il existe un régime d'intégrité qui détermine si une entreprise peut faire des affaires avec le gouvernement du Canada.

Toutes les règles ont été suivies pour l'attribution de ce contrat.

Le problème est que le Canada a commandé des masques qui répondent à certaines spécifications - et les articles livrés ne répondaient pas à ces normes.

C'est pourquoi nous n'avons pas l'intention de payer pour des masques que nous ne pouvons pas utiliser et nous n'avons pas l'intention d'accepter d'autres livraisons de masques provenant de ce fournisseur.

Nous avons des contrats avec une grande variété de fournisseurs - et nous continuons à effectuer des tests d'assurance de la qualité sur les nouvelles livraisons tout en prenant des mesures pour renforcer notre capacité nationale de fabrication d'EPI.

Le 21 mai 2020, à 00 h 17, Church, Leslie (SPAC/PSPC) [<leslie.church@canada.ca>](mailto:leslie.church@canada.ca) a écrit :



De petites modifications ci-dessous, sinon j'aime ça!

De : Roy, Cecely (SPAC/PSPC)

Envoyé : 20 mai 2020, 23 h 17

À : Church, Leslie (SPAC/PSPC) <[leslie.church@canada.ca](mailto:leslie.church@canada.ca)>; Lockington, Elliott (SPAC/PSPC) <[elliott.lockington@canada.ca](mailto:elliott.lockington@canada.ca)>; fitz-morris, James (SPAC/PSPC) <[james.fitz-morris@canada.ca](mailto:james.fitz-morris@canada.ca)>

C. c. : Laycock, Tristan (SPAC/PSPC) <[tristan.laycock@canada.ca](mailto:tristan.laycock@canada.ca)>

Objet : POUR EXAMEN URGENT - Lignes concernant le fournisseur de KN95/qualité

Voir les réponses aux médias sur le fournisseur de KN95 ci-dessous pour votre examen. Sabrina, du CPM, a demandé ces réponses ce soir, en prévision de la conférence de presse du premier ministre demain.

Tristan a préparé tout cela et nous avons examiné les lignes ensemble.

//

- Nous avons suspendu toute nouvelle livraison de masques KN95 de ce fournisseur.
- Pour être clairs, nous n'avons pas l'intention de payer pour des masques que nous ne pouvons pas utiliser et nous n'avons pas l'intention d'accepter d'autres livraisons de masques provenant de ce fournisseur.
- Bien que nous ayons reçu de ce fournisseur des masques qui ne répondent pas à nos normes en matière d'usage médical, près de 2 millions de ces masques ont été réacheminés vers des organisations extérieures au système de santé, et nous prévoyons en envoyer davantage dans un avenir proche.
- Nous sommes en train d'établir des remboursements pour les masques qui ne répondaient pas à nos normes, et des remises pour ceux que nous avons pu réaffecter à un usage non médical.

*(Concernant l'identité)*

- Il s'agit d'un fournisseur canadien qui fabrique des produits à l'étranger.
- Le fournisseur a obtenu un contrat après avoir soumis une proposition au site Web Achats et ventes à la suite de notre appel à l'industrie.
- Les soumissions envoyées par le site Achats et ventes sont examinées et traitées par une équipe dédiée de spécialistes des approvisionnements de SPAC.
- La capacité du fournisseur à livrer rapidement de grandes quantités de masques a été un facteur important dans l'attribution de ce contrat, **toujours sous réserve, bien sûr, de résultats positifs aux essais et du respect de nos normes.**
- Il s'agit de l'un des premiers contrats signés pour ce produit au début de la crise liée à la COVID-19.
- Depuis lors, nous avons **continué à rajuster et à affiner notre approche en matière d'approvisionnement, et nous avons mis en place un système d'assurance de la qualité rigoureux commençant dès la fabrication.**
- **Notre approche rigoureuse est la raison pour laquelle aucun de ces masques qui ne répondent pas à nos normes n'est entré dans le système de santé.**
- Comme des discussions sont en cours concernant les modalités de retrait de notre relation, nous ne sommes pas en mesure de fournir le nom du fournisseur.